



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2015
Français
Original : anglais

Session 2015

New York, 21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à sa propre résolution 1817 (LV). Il comporte deux parties. La première présente les perspectives régionales concernant deux processus mondiaux qui étaient activement débattus au cours de la période considérée, à savoir le programme de développement pour l'après-2015 et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il met aussi en exergue le rôle que jouent dans leurs régions les commissions régionales en appui aux activités qui sont menées dans le domaine des changements climatiques en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris en décembre 2015. La seconde partie du rapport traite des faits nouveaux dans certains domaines précis de la coopération régionale et interrégionale ainsi que d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles des commissions régionales; des nouveaux efforts entrepris pour promouvoir la cohérence au niveau régional, y compris grâce aux mécanismes de coordination régionale réunis à l'initiative des commissions régionales à la demande du Conseil; de la coopération avec des organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies en vue de promouvoir le développement; enfin du renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions régionales.

À mesure que progressaient les processus intergouvernementaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015, à la troisième Conférence internationale sur le financement et au protocole d'accord sur l'après-Kyoto, l'accent a été fortement mis sur la dimension régionale de l'appui aux États Membres et sur le rôle des commissions régionales dans cet appui aux États Membres pour leur permettre de mettre en œuvre leurs engagements, en leur fournissant des orientations



générales, en leur servant d'enceinte pour le partage des meilleures pratiques et des données d'expérience et en facilitant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. En réponse à cette demande, les commissions régionales ont organisé des consultations sur le suivi et l'examen du programme de développement pour l'après-2015 et pour préparer la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Les commissions régionales continuent aussi à apporter un appui aux États Membres dans les efforts que ceux-ci déploient en vue d'une croissance climatiquement neutre et qui favorise la résilience face aux changements climatiques. Le présent rapport fait la synthèse des principaux messages issus des consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur le financement du développement, et met en lumière l'appui apporté par les commissions régionales dans le domaine des changements climatiques.

I. Perspectives régionales concernant le programme mondial

A. Perspectives régionales concernant les mécanismes de suivi et d'examen du programme de développement pour l'après-2015

1. En réaction à l'intérêt exprimé par les États membres à cet égard et pour répondre à la demande du Secrétaire général, les commissions régionales des Nations Unies [Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] ont organisé, au cours des deuxième et troisième trimestres de 2014, des réunions régionales pour recueillir des vues sur le suivi et l'examen du nouveau programme, et pour explorer les options qu'offraient les mécanismes existants et examiner de nouvelles possibles approches. Les documents finals de ces réunions ont aussi servi à l'établissement du rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/69/700), publié en décembre. En outre, en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, les commissions régionales ont aussi organisé des réunions pour préparer la réunion du Forum de haut niveau pour le développement durable qui doit se tenir sous les auspices du Conseil économique et social, du 26 juin au 8 juillet 2015 à New York, sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau après 2015 ».

2. Dans la région Asie-Pacifique, la consultation régionale sur le suivi et l'examen du programme de développement pour l'après-2015 s'est déroulée à Bangkok les 5 et 6 août 2014. La consultation régionale africaine s'est déroulée à Addis-Abeba du 21 au 23 août. La consultation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est déroulée à Santiago les 28 et 29 août. Dans la région de la CEE, la consultation s'est déroulée à Genève les 15 et 16 septembre. La consultation dans la région arabe s'est déroulée à Tunis les 15 et 16 septembre. Les discussions et délibérations des consultations régionales ont été présentées sous la forme d'un résumé du Président établi par chacune des commissions régionales. Les résumés et d'autres documents et informations pertinents sont disponibles à l'adresse : www.regionalcommissions.org/regional-commissions-and-Post-2015/.

3. On peut faire une synthèse des principaux messages et réflexions issus des consultations régionales comme suit.

1. Suivi et examen en tant que partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015

4. L'ampleur et la profondeur des objectifs de développement durable proposés sont sans précédent et requièrent que des mesures soient prises dans l'ensemble des pays et que s'instaure une large coopération entre toutes les parties prenantes concernées. Il faudrait donc créer un cadre pour le suivi et l'examen en tant que partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015 et ne pas penser le créer après coup. En vertu du principe d'universalité, le suivi et l'examen devraient s'appliquer de façon égale aux pays développés et aux pays en

développement, et à toutes les parties prenantes, y compris aux acteurs non gouvernementaux, tels que la société civile et le secteur privé. Le suivi et l'examen devraient aussi s'appliquer à tous les objectifs et cibles, y compris à ceux relatifs aux partenariats et aux moyens de mise en œuvre, tels que définis dans l'objectif 17 de développement durable.

2. Cadre de suivi et d'examen à plusieurs niveaux

5. La mise en place d'un cadre complet, à plusieurs niveaux et multipartite de suivi et d'examen est essentielle pour le succès du programme de développement pour l'après-2015. Le cadre devrait assurer la liaison verticale entre différents niveaux (local, national, régional et mondial) et une liaison horizontale entre acteurs (étatiques et non étatiques) et secteurs. Le cadre devrait reposer sur le principe de subsidiarité. Conformément à ce principe, la fourniture de biens et services publics est réalisée et suivie de façon optimale respectivement à chaque niveau. Par conséquent, les paramètres et implications du suivi et de l'examen aux différents niveaux doivent être définis selon les fonctions et avantages comparés particuliers de chacun.

a) Appropriation et direction nationales

6. Le cadre de suivi et d'examen repose essentiellement sur l'action menée au niveau national. Par conséquent, l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de mise en œuvre, de suivi et d'examen, notamment grâce à une plus grande association et participation de la société civile, des institutions universitaires et du secteur privé, de la phase de la planification à celle du suivi. Néanmoins, les outils d'examen et les mécanismes de suivi devraient se trouver sous la direction de l'État, et utiliser les statistiques officielles, bien que la pertinence d'autres sources aussi de données et d'informations ait été soulignée.

7. Les objectifs et cibles du développement de l'après-2015 devraient faire l'objet d'une appropriation nationale, adaptés et intégrés dans la planification nationale en vue d'un suivi et d'un examen efficaces. Un examen national périodique de la mise en œuvre des objectifs du développement durable devrait constituer une composante essentielle du cadre national. À cette fin, le système des Nations Unies pourrait appuyer les États Membres dans la mise en place de mécanismes et de modalités nationaux de communication de l'information, et dans l'analyse permettant d'identifier les obstacles à une mise en œuvre efficace. Le cadre de suivi et d'examen au niveau mondial ou régional ne devrait pas être utilisé pour imposer des conditionnalités ou certains modèles de développement, en particulier en utilisant l'aide publique au développement (APD) et d'autres moyens de mise en œuvre.

b) Dimension régionale et rôle des commissions régionales

8. Les participants aux consultations régionales ont reconnu la dimension régionale d'un appui efficace au suivi et à l'examen, et ont souligné le rôle des commissions régionales dans un tel appui, vu que les pays de mêmes régions partageaient des expériences et des difficultés communes. La dimension régionale pourrait aussi appuyer les efforts des pays tendant à atteindre les objectifs et cibles du développement durable, parce qu'elle peut renforcer les capacités des différents pays en les encourageant à partager l'information, les connaissances et les données

d'expériences. La dimension régionale pourrait aussi faciliter l'ajustement des objectifs et cibles mondiaux aux contextes nationaux et régionaux et offrir une enceinte de recherche de solutions aux problèmes transfrontières. À cet égard, les forums régionaux sur le développement durable, organisés par certaines commissions régionales avec des partenaires régionaux et d'autres partenaires, ont été reconnus comme des enceintes appropriées pour le suivi et l'examen, pouvant venir en complément aux efforts nationaux et en appui aux évaluations régulières de la mise en œuvre au niveau mondial. L'architecture intergouvernementale existant dans chaque région a été considérée comme un moyen d'appropriation du programme de développement pour l'après-2015 et de son mécanisme d'examen. On peut citer les quelques exemples suivants d'arrangements institutionnels pour le suivi et l'examen dans chacune des régions.

9. Le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable peut se transformer en enceinte pour le suivi et l'examen du nouveau programme. Le partenariat pourrait être renforcé entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants, tels que le Comité de statistique de la CESAP, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et son réseau de la responsabilité sociale de entreprises, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et ses diverses institutions, la Commission économique eurasiennne, la Commission intergouvernementale sur le développement durable, le Forum des îles du Pacifique, la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure. Le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable a identifié l'intégration et la connectivité régionales comme des domaines prioritaires du développement durable dans les sous-régions de la CESAP. Les participants ont souligné que le commerce, la technologie et les finances constituaient des moyens de mise en œuvre essentiels pour les objectifs du développement durable.

10. En Afrique, la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 appelle à « un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 », à savoir la « responsabilité mutuelle entre l'État et ses citoyens et entre l'État et les partenaires de développement ». Le Comité de haut niveau de la Position commune africaine a proposé que soit envisagée l'adaptation du Groupe de personnalités éminentes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour lui confier le suivi et l'examen des engagements relatifs au programme de développement pour l'après-2015. Le Mécanisme reçoit des rapports des pays soumis à l'évaluation par les pairs afin de les vérifier de les analyser et de les transmettre par la suite au Comité des chefs d'État et de gouvernement et, par l'intermédiaire de cet organe, à l'Union africaine.

11. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'architecture intergouvernementale en place, notamment les organes subsidiaires de la CEPALC et d'autres forums intergouvernementaux, ont été reconnus comme moyens d'appui à la mise en œuvre et à l'examen du programme. Le 16 avril 2015, à une session extraordinaire du Comité plénier de la CEPALC, le Comité a décidé de lancer un processus consultatif visant à établir un forum latino-américain et caribéen sur le développement durable pouvant aider les États membres dans la mise en œuvre et l'examen du nouveau programme. S'agissant du cadre de suivi et d'examen, la Conférence statistique des Amériques, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Conférence régionale sur la femme en Amérique latine et dans les Caraïbes, auxquelles la CEPALC sert de secrétariat,

seront particulièrement utiles. Dans la région arabe, le Forum arabe de haut niveau sur le développement durable est la principale enceinte régionale pour l'appui à la mise en œuvre et au suivi du programme de développement pour l'après-2015. L'utilité du Rapport arabe sur le développement durable en tant qu'outil d'information et d'analyse concernant les politiques a été soulignée. Pour qu'un cadre de suivi et d'examen soit efficace dans la région, le contexte régional arabe de développement devrait être pris en compte, en raison des difficultés liées aux conflits, à l'occupation et à la transition politique. Les participants aux consultations régionales dans cette région ont jugé que la CESAO constituait la meilleure enceinte régionale pour faciliter la communication de l'information sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, le partage de l'information, la diffusion des meilleures pratiques et le renforcement des capacités.

12. Dans la région de la CEE, les mécanismes bien établis de communication de l'information et les dispositifs d'application du principe de responsabilité concernant les instruments juridiques de la CEE et les examens nationaux de performance pourraient être intégrés dans un cadre de suivi et d'examen pour l'après-2015. L'expérience en matière d'études de la performance environnementale indique qu'un suivi régulier peut améliorer les résultats dans divers domaines d'action. La CEE joue un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des pays à mesurer la durabilité en améliorant les méthodes et en consolidant les normes internationales. Le travail est fait en coopération avec des partenaires comme le système des Nations Unies, d'autres organisations régionales et la société civile. Par exemple, grâce au processus « Un environnement pour l'Europe », à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à la boîte à outils de l'économie verte, la CEE appuie la recherche de solutions aux difficultés et problèmes transfrontières.

c) Liens efficaces au niveau mondial

13. Les processus aux niveaux régional et mondial devraient appuyer les processus nationaux, tout en facilitant l'échange des meilleures pratiques. L'information nationale, les analyses nationales et les enseignements tirés au niveau national de l'échange régional des données d'expérience peuvent être recueillis et regroupés au niveau régional et fournis comme contribution aux réunions internationales organisées à l'initiative de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en particulier le forum politique de haut niveau, qui est l'organe central pour le partage des enseignements tirés au niveau mondial.

14. La contribution des forums régionaux sur le développement durable pourraient revêtir une grande importance dans la cohérence du dispositif général de suivi et d'examen, en servant de liaison entre ce qui est fait au niveau national et ce qui est fait au niveau mondial, en rassemblant les principaux messages et conclusions concernant la mise en œuvre dans les régions du programme de développement pour l'après-2015.

3. Processus transparent, inclusif et participatif

15. Les participants aux consultations régionales ont mis l'accent sur l'appropriation nationale, par l'association et la coopération de nombreuses parties prenantes, en vue d'assurer le succès du nouveau programme. Ils ont aussi souligné l'importance pour les objectifs du développement durable de conserver un esprit

positif et qui stimule. Cela pourrait être favorisé par une démarche participative et inclusive qui renforce la coopération et l'instauration d'un dialogue interactif entre gouvernements et parties prenantes. Pour qu'il soit couronné de succès, le nouveau programme exigera beaucoup d'engagement et d'investissement de la part de tous les secteurs de la société. Par conséquent, le cadre de suivi et d'examen doit combiner une approche participative à une réelle volonté politique au sommet. Des mesures d'encouragement au secteur privé, s'ajoutant à des cadres réglementaires adéquats, pourraient être utilisées en vue de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans la mise en œuvre et le suivi du nouveau programme. La société civile devrait être activement associée, de la phase de la planification à celle de l'évaluation, au moyen de mécanismes systématiques et institutionnalisés, et grâce à l'accès du public à l'information et aux données. Des mécanismes participatifs devraient permettre d'atteindre et d'associer des groupes particulièrement vulnérables et marginalisés, notamment les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées.

4. Renforcement des capacités statistiques et nécessité d'une révolution des données

16. La solidité de tout cadre de suivi et d'examen dépend en dernière analyse de la qualité des données et de l'information disponibles. Certes, une évolution technologique novatrice jouera un rôle de plus en plus important dans la collecte des données, mais les données et la statistique officielles devraient être la principale source d'information aux fins du suivi et de l'examen. Un investissement important devrait donc être fait dans le renforcement des capacités statistiques et analytiques des pays en développement. La pertinence des autres sources de données en tant qu'appoint possible a toutefois été soulignée. Pour faire apparaître les disparités et identifier les groupes marginalisés, le renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données ventilées est essentiel.

B. Financement du développement : messages émanant des régions

17. En application de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, les commissions régionales ont organisé des consultations pour préparer la troisième Conférence sur le financement du développement dans leurs régions au début de 2015. Les principaux résultats et messages suivants ont émané des consultations.

18. La CEPALC a organisé une consultation régionale à Santiago les 12 et 13 mars, dans le cadre de la vingtième session du Comité des experts gouvernementaux de haut niveau. Il s'agissait d'une réunion multipartite à laquelle ont participé des ministres des finances et des affaires étrangères, la société civile et le secteur privé. Les participants ont souligné la nécessité d'accroître de manière significative la mobilisation des ressources nationales en améliorant l'efficacité et l'efficacé dans le recouvrement de l'impôt et la lutte contre les flux financiers illicites. Les flux illicites étaient estimés à 154 milliards de dollars des États-Unis pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2012, ce qui dépassait le montant de l'investissement étranger direct (129 milliards de dollars) et était 10 fois supérieur aux apports de l'APD à la région (10 milliards de dollars). Les efforts exigeront une coopération internationale à travers l'élargissement des fonctions et des pouvoirs du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

19. Les crises de la dette souveraine et les litiges qui y sont liés sont des motifs d'une préoccupation particulière pour les pays à revenu intermédiaire, qui constituent la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, il est nécessaire de créer un cadre de restructuration de la dette, avec la possibilité de remise de la dette des pays des Caraïbes par les institutions multilatérales, ce qui aurait pour effet notamment d'encourager ces pays à adopter des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques et à s'y adapter. Il faudrait s'attaquer aux asymétries de l'architecture mondiale, comme il faudrait le faire à propos de la gouvernance des institutions internationales, qui doit être universelle, inclusive et refléter les intérêts, les besoins et les objectifs de l'ensemble de la communauté internationale. Mobiliser de façon efficace des ressources privées pour le développement suppose une combinaison de ressources privées et publiques et la mise en place de partenariats public-privé, afin de produire un impact maximum en matière de financement du développement. Les efforts visant à régler les problèmes entourant les envois de fonds devraient être conjugués avec ceux visant à surmonter les difficultés que rencontrent les migrants et à répondre à leurs besoins.

20. La CEE a organisé une consultation régionale, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en Europe et en Asie, le 23 mars 2015. Les débats ont principalement porté sur l'identification des stratégies et instruments que la région pourrait offrir pour promouvoir la mobilisation des ressources en faveur du développement durable et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les participants ont mis l'accent sur le fait que les ressources financières publiques nationales ou les recettes fiscales constituaient la source la plus importante de financement se trouvant directement à la disposition des gouvernements. Les initiatives publiques visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales ne devraient pas se limiter à l'adoption de politiques fiscales, mais aussi cibler le développement du secteur privé et se soucier de l'impact des dépenses publiques. L'accent a été mis sur le fait que l'APD continuerait de jouer un rôle important, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays se trouvant dans une situation de conflit ou qui sont fragiles. Les participants à la consultation ont noté que, vu que la grande majorité des ressources qui pourraient être mobilisées se trouvaient entre des mains privées, le défi à relever à la troisième Conférence sur le financement du développement serait d'identifier les moyens de réorienter ces ressources pour répondre aux besoins du développement durable. Les initiatives publiques pourraient accroître le montant de l'investissement privé pour la réalisation des objectifs du développement durable. Des instruments bien conçus pour un partage efficace des risques entre les secteurs public et privé pourraient pousser le financement public à attirer davantage de ressources privées. Les sources novatrices de financement constituaient des secteurs ayant la croissance la plus rapide parmi les modalités de financement du développement durable et devraient faire partie intégrante des stratégies futures du financement du développement.

21. L'accent a été mis sur le fait que, outre l'existence d'un environnement national favorable, la coopération revêtait une importance cruciale pour mettre fin aux flux financiers illicites et optimiser les recettes fiscales. Une plus grande transparence s'imposait en matière fiscale, notamment une meilleure information sur la propriété effective. Le commerce et l'investissement étranger direct constituaient des canaux majeurs de transfert de technologies. Il y a lieu d'adopter des politiques commerciales et d'investissement appropriées pour faciliter l'accès à la technologie et pour utiliser efficacement celle-ci aux fins d'une consommation et d'une

production durables favorisant le développement durable. Les initiatives internationales doivent être complétées par la création d'une capacité nationale d'absorption et de diffusion de la technologie. Un cadre universel de suivi et d'examen serait essentiel pour l'évaluation des progrès réalisés et l'application du principe de responsabilité concernant les engagements pris. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme de suivi des résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devrait être lié au suivi général du programme de développement pour l'après-2015.

22. Pour faire connaître les priorités de l'Afrique, la CEA a, conjointement avec la Commission de l'Union africaine, organisé une consultation régionale multipartite les 23 et 24 mars 2015 à Addis-Abeba. Le document final a pris la forme d'un résumé du Président. Les participants ont réaffirmé que les ressources nationales étaient la source première de financement du développement et que, par conséquent, elles devraient être améliorées par des réformes fiscales équitables, efficaces et transparentes. Ils ont souligné l'importance qu'il y avait à élargir l'assiette fiscale dans les pays africains en révisant les exemptions fiscales actuelles, en réformant la législation fiscale, en luttant contre la fraude fiscale et les sorties financières illicites d'Afrique. Il y avait, toutefois, des limites aux volumes de ressources nationales qui pourraient actuellement être mobilisées par les pays africains, ce qui signifiait que l'APD restait un complément essentiel des ressources nationales. Les partenaires de développement doivent respecter leurs engagements financiers en temps voulu et les ressources extérieures devraient être allouées aux secteurs prioritaires en Afrique, tels que l'infrastructure et l'agriculture.

23. Les participants ont affirmé que des politiques adéquates pourraient orienter les investissements du secteur privé vers la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Les sources novatrices de financement, notamment les contributions philanthropiques et volontaires, constituaient des instruments importants de mobilisation de capitaux. Parmi d'autres sources de capitaux que les pays africains pourraient mettre à profit figuraient les capitaux privés, les fonds souverains et des partenariats public-privé bien conçus. Les participants ont aussi réaffirmé l'importance des banques multilatérales de développement, de l'inclusion financière, de la fourniture d'un accès au crédit aux petites et moyennes entreprises, de la coopération Sud-Sud, de l'administration et de la restructuration de la dette souveraine, du respect de la bonne gouvernance et du développement institutionnel. Le 31 mars 2015, la Conférence des ministres a adopté la résolution 929 (XLVIII), intitulé « Financement du développement : perspectives de l'Afrique », dans laquelle elle a entériné le document final des consultations. Elle a apporté son appui aux négociateurs africains et a souligné la position du continent sur les discussions mondiales relatives au financement du développement (voir E/2015/15/Add.1).

24. La CESAO a tenu ses consultations régionales à Amman les 7 et 8 avril. De nombreuses organisations internationales et régionales, des membres du secteur privé, des fonds régionaux de développement et des organisations non gouvernementales aussi y ont pris part. Les participants ont lancé un appel à l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées au financement du processus du développement et ont mis l'accent sur le fait que le fonds de lutte contre les changements climatiques devrait être financé séparément de l'APD ou des ressources financières publiques. Des efforts tendant à régler les problèmes entourant les envois de fonds devraient aussi être conjugués avec ceux visant à traiter les droits, les besoins et les priorités des migrants, notamment par la

réduction des frais de transaction et de recrutement et en concevant des produits financiers pour les rendre autonomes.

25. Les participants ont proposé que le document final de la troisième Conférence sur le financement du développement traite aussi des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans le domaine de la mobilisation des ressources financières, en raison de l'absence de solution à des problèmes liés au commerce international et aux subventions versées au secteur agricole dans les pays développés. L'exploration de sources novatrices de financement, en particulier les « *sukuk* verts », et la mise au point de nouveaux modèles de partenariats public-privé pourraient permettre de trouver d'importantes sources de revenu supplémentaire. Si les participants se sont félicités du rôle crucial des fonds arabes de développement dans le financement du développement, ils ont aussi demandé une étude de faisabilité de la CESAO sur la création d'une banque arabe pour la reconstruction et le développement, afin de combler le déficit du financement du développement durable dans la région arabe estimé à 3 600 milliards de dollars pour la période 2015-2030, un montant supplémentaire de 650 milliards de dollars étant nécessaire pour la reconstruction post-conflit.

26. La CESAP a tenu les 29 et 30 avril à Jakarta ses consultations régionales, qui ont été coorganisées par le Ministère indonésien des finances, en partenariat avec la Banque asiatique de développement, l'Institut de la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Centre des technologies vertes de Corée. Le document final des consultations a pris la forme d'un résumé du Président, dans lequel celui-ci a recensé les principales priorités de la région, tout en proposant plusieurs recommandations concrètes, telles que l'intensification des efforts pour mobiliser les sources nationales de financement afin de pouvoir lutter contre les disparités sociales et les inégalités de revenu, y compris entre les sexes. Pour ce faire, il faudrait augmenter les ratios ressources fiscales-produit intérieur brut, améliorer l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques et mieux tenir compte de l'égalité des sexes lors de l'élaboration des budgets. Les participants ont recommandé que la région renforce la coopération en matière fiscale en créant un forum Asie-Pacifique. Des mesures doivent aussi être prises pour encourager les villes et les autorités infrarégionales à mobiliser des ressources et encourager le secteur privé à investir dans des infrastructures de grande qualité et à contribuer au développement durable, au moyen notamment de partenariats public-privé. Le Président a aussi appelé à faire des efforts pour que les engagements pris en matière d'APD qui n'étaient pas encore honorés le soient et que l'APD soit conçue de façon plus stratégique, en accordant la priorité à ceux des pays qui en avaient le plus besoin, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au nombre des autres sources potentielles figuraient les 218 milliards de dollars d'envois de fonds, les 492 milliards de dollars d'investissement étranger direct, les 4 000 milliards de dollars de recettes fiscales et les 6 000 milliards de dollars de l'épargne privée. En outre, le stock d'actifs financiers des individus les plus riches de la région s'élevait à 35 000 milliards de dollars en 2013.

27. Une question cruciale était de savoir comment renforcer les capacités et les cadres réglementaires d'un pays en vue d'un fonctionnement efficace des marchés nationaux de capitaux. L'importance de la finance islamique a été soulignée, notamment pour la fourniture de capitaux aux microentreprises et aux petites et

moyennes entreprises. Les participants ont accueilli favorablement le financement de la connectivité nationale et transfrontière par la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, qui vient d'être créée, et ont encouragé l'instauration d'une étroite coopération entre les nouvelles banques multilatérales de développement et les banques multilatérales de développement existantes en vue de la construction d'une infrastructure durable et résistante dans la région. Les participants ont lancé un appel au secteur privé de la région pour qu'il accroisse l'investissement à retombées sociales et les activités philanthropiques d'entreprise pour financer l'éducation, la santé et la protection de l'environnement, en particulier au niveau communautaire. Il était important que la région renforce la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au développement, y compris avec le secteur privé aux fins du développement durable.

C. Mesures d'appui à la lutte contre les changements climatiques : le rôle des commissions régionales

28. Compte tenu des implications en matière de développement du traité qui succédera au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les commissions régionales se sont engagées dans l'appui à leurs régions pour la préparation de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris en décembre 2015.

29. Le Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA a recensé les trois domaines cruciaux d'appui suivants : l'appui à la participation de l'Afrique à la gouvernance mondiale, le renforcement de la sensibilisation aux implications pour l'Afrique des accords relatifs aux changements climatiques et l'appui aux États africains dans la mise en œuvre des contributions prévues qu'ils ont déterminées au niveau national. L'action du Centre dans ces domaines d'appui complète les activités qu'il mène dans le cadre de ses activités opérationnelles générales relevant du programme sur le climat et le développement en Afrique.

30. Le Centre africain pour la politique en matière de climat apporte un soutien technique au groupe des négociateurs africains afin que les principaux résultats de la recherche alimentent les stratégies de négociation et servent d'éléments essentiels de la position commune africaine. Le Centre a prévu d'organiser, dans la période précédant la vingt et unième session de la Conférence des Parties, des forums en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest/Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique du Nord, où les principales parties prenantes engageront un débat pour accroître la sensibilisation sur l'accord relatif au climat en préparation et sur les implications de l'accord pour l'Afrique. Les forums devraient accroître la sensibilisation du public sur les changements climatiques au niveau politique le plus élevé, faire connaître les vues essentielles de la société civile et aider à définir les positions de l'Afrique sur les principales questions qui seront abordées dans l'accord pour l'après-2015 relatif au climat. Outre le fait de fournir un appui aux petits États insulaires africains en développement, le Centre créera un centre d'observation des changements climatiques au service de l'Afrique de l'Ouest et des petits États insulaires en développement, en renforçant ainsi la capacité de pouvoir mieux mettre en œuvre les contributions prévues déterminées au niveau national par des petits États insulaires en développement particuliers.

31. La CEE mène des activités multiples qui ont un impact dans le domaine de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques. Parmi certaines des activités les plus importantes qui ont été menées récemment figuraient : les recommandations révisées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en matière de séquestration et de stockage du carbone dans la production énergétique et la récupération du pétrole; une compilation des meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique; une étude des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, établie en vue d'aider le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux dans ses travaux; la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte; une publication intitulé « *Water and Climate Change Adaptation in Transboundary Basins : Lessons Learned and Good Practices* » (Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières : Enseignements tirés et bonnes pratiques), relative à des projets pilotes relevant de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux; l'approbation des recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques par la Conférence des statisticiens européens en avril 2014, dans le but d'améliorer les statistiques relatives aux changements climatiques collectées par les bureaux nationaux de statistique; enfin, les études de performance environnementale pour la Croatie, le Maroc et la République de Moldova, qui comprenaient un chapitre consacré aux changements climatiques.

32. La CEE étant un membre actif d'ONU-Énergie, son programme de travail sur l'énergie durable vise à assurer à tous l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, dans l'optique de l'initiative Énergie durable pour tous, et à aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. La CEE travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier les autres commissions régionales, pour fournir une énergie durable pour tous et réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

33. Dans le cadre du Sommet sur les changements climatiques tenu à New York en 2014, la CEPALC a lancé un rapport intitulé « *The Economics of Climate Change in Latin America and the Caribbean : Paradoxes and Challenges* » (L'économie des changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes), dans lequel les coûts des impacts des changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ont fait l'objet d'estimations et dans lequel il est indiqué que la région devait concevoir et mettre en œuvre de toute urgence des stratégies d'adaptation incluant une vision à long terme et tenant compte des effets collatéraux. Le rapport contenait des informations pertinentes pour les négociateurs et le public en vue des vingtième et vingt et unième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; ces informations portaient notamment sur les modèles de production et de consommation durables, la gestion des risques et l'adaptation aux changements climatiques. La CEPALC fera connaître de nouveau ses conclusions régionales et les progrès réalisés dans sa région à la Conférence des Parties à la vingt et unième session de celle-ci.

34. En outre, la CEPALC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement apportent conjointement un appui aux réunions régionales des chefs négociateurs de l'Amérique latine et des Caraïbes pour les changements climatiques (tenues en mai et octobre 2014 et 2015 à Lima et à Santiago), une initiative des ministères des affaires étrangères du Brésil et du Chili visant à renforcer la position des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le futur accord relatif aux changements climatiques. La CEPALC a aussi continué à fournir une assistance technique à de nombreux pays, y compris pour la préparation des contributions prévues déterminées par ceux-ci au niveau national.

35. Du fait de la part considérable de la région Asie-Pacifique dans le nombre mondial de morts et les pertes économiques résultant des catastrophes, les travaux de la CESAP ont été axés sur le renforcement de la coopération régionale pour faire face aux risques et aux vulnérabilités liés au climat et sur la résilience face aux impacts des changements climatiques. L'action de la CESAP dans le domaine du climat vise à aider ses États membres à transformer la crise climatique en atouts pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En conséquence, elle a cherché à aider les États membres à intégrer l'atténuation des effets des changements climatiques dans le développement grâce à l'assistance technique et au développement des capacités, aux outils d'analyse et à la formation en ligne. Elle a aussi cherché à lier l'atténuation des effets des changements climatiques au financement de l'action climatique.

36. La CESAP a pris la tête de plusieurs initiatives par le passé, notamment la création de la Commission du Mékong, du Comité CESAP/Organisation météorologique mondiale (OMM) des typhons, du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et du Mécanisme de coopération régionale de la CESAP pour la surveillance de la sécheresse et l'alerte précoce à son sujet, qui ont grandement aidé à faire face aux catastrophes hydrométéorologiques dans la région. Une coopération régionale a été instaurée autour de bassins fluviaux, de bassins océaniques et d'écosystèmes communs. En février 2015, la CESAP a abrité une troisième session conjointe du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité des typhons. La session conjointe a abouti à un accord qui a permis de mettre en place un nouvel arrangement de coopération entre deux plateformes pour le partage de données et produits de deuxième génération recueillies par satellite météorologique ainsi que des compétences en matière de modélisation de pointe pour de meilleures prévisions et alerte précoce. En outre, la CESAP a renforcé les plateformes de coopération régionale, notamment le très ancien Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, dans lequel sont conçus des programmes d'aide aux pays en développement confrontés à de hauts risques, en leur fournissant un plus grand accès à des formes novatrices de technologie, en particulier les applications spatiales pour une réduction plus efficace des risques de catastrophes et le développement durable. Le Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et du Sud-Est asiatique, créé depuis 2004, continue à jouer un rôle capital dans le renforcement des systèmes intégrés d'alerte rapide pour les multiples risques côtiers. Il a aussi apporté une contribution importante à la création du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, une institution intergouvernementale dont les produits et services – notamment les prévisions concernant les tsunamis, l'évaluation des risques, la cartographie des évacuations, le

suivi et la prévision de mauvaises conditions météorologiques et les prévisions climatologiques saisonnières – se sont avérés particulièrement utiles pour les pays dotés de capacités nationales limitées.

37. Dans le Pacifique, où les changements climatiques sont considérés comme la plus grave menace aux moyens d'existence et à l'avenir des populations et où la migration est considérée comme une solution d'adaptation, la CESAP a, conjointement avec l'Organisation internationale du Travail et le PNUD, lancé un projet financé par l'Union européenne de renforcement de la capacité des pays insulaires du Pacifique à atténuer l'impact des changements climatiques sur la migration. Le projet concerne surtout Kiribati, Nauru et Tuvalu, où une assistance est fournie pour la mise au point d'indicateurs de la migration et le partage de l'information sur la migration de main-d'œuvre, afin de recueillir des données sur l'attitude de la communauté vis-à-vis de la migration induite par les changements climatiques, de concevoir des réponses aux changements climatiques et l'action nationale visant à atténuer les risques liés au déplacement et à renforcer la capacité à participer activement à des plans régionaux, bilatéraux et mondiaux sur la migration de main-d'œuvre et à des discussions sur l'impact des changements climatiques sur le déplacement et la réinstallation.

38. Dans la région arabe, la CESAO a apporté un appui actif aux États membres dans les domaines des négociations relatives aux changements climatiques, de l'évaluation de ceux-ci, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. En particulier, elle a coordonné avec la Ligue des États arabes l'organisation d'ateliers sur les négociations relatives aux changements climatiques pour développer les capacités et renforcer le dialogue intergouvernemental, mais aussi pour l'instauration de discussions avant les sessions à mi-parcours et officielles de négociation devant se tenir dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces ateliers se sont déroulés en 2013 (Amman), 2014 (Amman et Koweït) et 2015 (Qatar et Oman).

39. En outre, la CESAO est en train de coordonner une initiative régionale d'évaluation de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe avec 10 entités des Nations Unies, la Ligue des États arabes et les institutions internationales d'experts, sous les auspices du Conseil ministériel arabe de l'eau, du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, du Comité arabe permanent sur la météorologie, et en consultation avec eux. L'initiative a permis de réaliser pour la région arabe des projections en matière de changements climatiques et en matière hydrologique qui sont en train d'être complétées par une analyse de vulnérabilité axée sur cinq principaux secteurs. Les moyens et les produits de l'initiative sont en train de fournir une plateforme pour l'établissement de priorités régionales et la formulation de politiques régionales entre États arabes dans les domaines prioritaires des changements climatiques. L'initiative est en train d'appuyer aussi la création d'un forum arabe sur l'évolution probable du climat pour faciliter la recherche de consensus et le dialogue sur les prévisions et les projections climatiques régionales; elle est en outre en train de mettre en place un pôle régional des connaissances pour fournir aux décideurs, à leurs conseillers et à leurs chercheurs une source régionale d'information sur l'évaluation des changements climatiques ainsi que des outils pour l'adaptation convenant à la région arabe et reposant sur les résultats de l'évaluation des changements climatiques. La CESAO est en train d'appuyer de

même les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques, au moyen de projets et de l'assistance technique qu'elle fournit aux États membres dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du financement de l'action climatique.

II. Faits nouveaux dans certains domaines régionaux et interrégionaux de coopération

A. Autres questions de politique générale abordées par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau

40. Les huitièmes réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification et de l'intégration économiques de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA se sont tenues à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 sur le thème « Mettre en œuvre l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement ».

41. Les participants ont examiné les principales questions se rapportant à l'Agenda 2063 en général et au premier plan décennal qui y est associé en particulier, notamment les arrangements et les capacités pour la mise en œuvre, l'intégration dans les plans nationaux et régionaux de développement, le suivi et l'évaluation, les stratégies de financement, la participation des parties prenantes, les partenariats et la communication. La Conférence des ministres a adopté des résolutions sur les principales questions de politique générale dans lesquelles elle a invité la CEA et la Commission de l'Union africaine à organiser, sur une base biennale, le Forum régional d'Afrique sur le développement durable; a donné mandat à la CEA, à la Banque africaine de développement, à la Commission de l'Union africaine et aux autres parties prenantes d'agir dans des domaines principaux comme la mobilisation des ressources nationales, les flux financiers illicites, le financement de l'Agenda 2063 et l'association des organisations de la société civile à la mise en œuvre du plan décennal de l'Agenda 2063; enfin, a encouragé tous les États membres à adopter l'Indicateur de développement social en Afrique et à l'intégrer dans leurs plans nationaux de développement.

42. Au moment de la rédaction du présent rapport, la soixante et onzième session de la CESAP devait se tenir du 25 au 29 mai 2015 sur le thème « Établir un équilibre entre les trois piliers du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre ». La session devait comprendre une table ronde ministérielle sur le thème; un groupe de travail ministériel sur la publication intitulée « *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015* » (Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique); une consultation de haut niveau du Groupe des 20; un dialogue de haut niveau sur la voie à suivre pour les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement; enfin, une exposition spéciale sur le développement durable. La CESAP organisera aussi, en décembre 2015, la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en appui à la mise en œuvre de

la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (résolution 70/1 de la Commission).

43. La soixante-sixième session de la CEE s'est tenue à Genève du 14 au 16 avril 2015. Les États membres ont approuvé une déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable attendus dans la région de la CEE, déclaration dans laquelle ils se sont engagés en faveur du développement durable du niveau local au niveau mondial. Les États membres ont, entre autres, rappelé que la CEE était une organisation dont l'action était axée sur les résultats, qui a développé des pratiques optimales et des modèles d'accords qui ont servi de catalyseurs pour l'action dans ses États membres et dans le monde; ils ont rappelé aussi que la CEE était bien placée pour continuer à apporter une solide contribution au développement durable au profit des générations actuelles et futures.

44. La trentième session du Comité plénier de la CEPALC s'est tenue à New York les 19 et 20 mars 2015. À la session, le Comité a adopté trois résolutions : une résolution dans laquelle elle a admis la Norvège en tant que membre de la Commission; une résolution dans laquelle il a pris note de la Décision de Santiago sur l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes; enfin, une résolution dans laquelle il a convoqué une session extraordinaire du Comité pour examiner un projet de résolution relatif à la création d'un forum d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Comme indiqué ci-dessus, le Comité a par la suite tenu une session extraordinaire le 16 avril à Santiago, lors de laquelle il a lancé un processus consultatif avec les gouvernements de la région en vue de la création du forum.

45. Dans le cadre de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », les commissions régionales ont organisé des examens régionaux, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. La CEE a organisé les 6 et 7 novembre 2014 à Genève sa réunion d'examen, dont le document final a pris la forme de conclusions des co-Présidents.

46. La CESAP a organisé à Bangkok, du 17 au 20 novembre, la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CEA a organisé du 17 au 19 novembre 2014 à Addis-Abeba la neuvième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

47. La CEPALC a organisé à Santiago du 17 au 19 novembre 2014 la cinquante et unième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a débouché sur l'adoption d'une déclaration. La CESAO a organisé les 2 et 3 février 2015 au Caire une Conférence intergouvernementale de haut niveau des pays arabes sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Beijing après 20 ans, qui a débouché sur l'adoption d'une déclaration sur la justice et l'égalité pour les femmes dans la région arabe. Les

principales conclusions tirées dans les régions et les principales recommandations concernant les politiques et les stratégies stratégiques à mettre en œuvre à l'avenir, telles que contenues dans l'ensemble des documents issus des régions, soulignaient le rôle important des commissions régionales dans la suite à donner aux examens régionaux et l'exécution de ces examens. Dans l'ensemble des régions, l'accent a été mis sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles en tant que conditions indispensables pour l'instauration de sociétés plus fortes et plus durables pour tous, ce qui en fait, par conséquent, des éléments centraux de la planification du développement.

B. Cohérence au niveau régional

1. Mécanismes de coordination régionale

48. La CESAO a organisé la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes le 11 décembre 2014 à Beyrouth. Les participants ont examiné deux questions principales : le rôle des Nations Unies dans un environnement politique rapidement changeant, marqué par les conflits et les crises quatre années après les soulèvements arabes, et comment renforcer les processus régionaux en appui au nouveau cadre de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Tout en reconnaissant l'ampleur et la possible irréversibilité de l'impact des conflits sur la région, de même que leurs ramifications économiques, sociales et politiques, les participants ont souligné l'impératif pour la région de remédier aux déficiences des approches au développement adoptées par le passé et d'améliorer la cohérence dans toutes les interventions. Les représentants du système des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont convenu de recenser et de défendre collectivement des priorités intersectorielles régionales, telles que l'occupation, les jeunes, la migration, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; de continuer à mettre en avant les priorités régionales dans l'articulation des objectifs du développement durable; d'appuyer la collecte, le contrôle et l'analyse des données dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015; enfin, d'entamer les consultations régionales en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

49. Au cours de la période considérée, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique s'est surtout employé à faire connaître les points de vue du système des Nations Unies dans la région sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur la mise en œuvre du partenariat global ASEAN-Nations Unies. Le plan de travail ASEAN-Nations Unies pour 2015, adopté au sommet ASEAN-Nations Unies de novembre 2014 au Myanmar, définit les priorités pour la coopération concernant l'ensemble des piliers de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU.

50. On trouvera ci-après quelques-uns des principaux points saillants des travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique : l'élaboration de la deuxième phase du Plan stratégique ASEAN-Nations Unies de coopération sur la gestion des catastrophes; l'organisation du 17 au 20 novembre 2014 à Bangkok de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la conception du Cadre régional d'orientation pour l'élimination de la faim; enfin, la publication du premier rapport sur la jeunesse, lancé lors d'une séance commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en mai 2015 à

New York pour marquer le vingtième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

51. La seizième session du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique s'est tenue en marge des réunions annuelles de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et de l'économie et des finances, en mars 2015, pour donner l'occasion aux hauts responsables des Nations Unies de discuter directement avec les ministres en charge des finances, de la planification et du développement économique sur des questions pertinentes se rapportant au programme africain de développement. Le Mécanisme a été invité à aligner sa structure et à mettre l'accent sur le plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine, le plan décennal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

52. Un nouveau programme pour le partenariat Nations-Unies-Union africaine, ancré sur l'Agenda 2063, a été approuvé à la session et sera adopté par la Conférence de l'Union africaine de juin 2015. Par la suite, il sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale en septembre 2015. Avec l'appui du Groupe africain de New York, les mesures nécessaires devraient être ensuite prises pour que le nouveau cadre dispose de ressources adéquates et soit inclus dans le cycle budgétaire 2016-2017 de l'Organisation des Nations Unies. Les organismes, organisations, fonds et programmes des Nations Unies auront aussi besoin d'inclure dans leurs processus budgétaires leurs programmes d'appui à l'Union africaine et à l'Agenda 2063 dans le cadre du Mécanisme.

53. Le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, hébergé à la CEA, a élaboré un guide et des outils fournissant les orientations fondamentales quant à la manière dont les ressources du Mécanisme peuvent être mobilisées au mieux au profit de l'Afrique. Le guide traite des divers aspects de la collaboration et de la coordination en matière de programmation, de suivi, d'évaluation, de mobilisation des ressources et de liaison entre coordination régionale et sous-régionale, afin d'assurer la réalisation du programme de transformation en Afrique. Parmi les réalisations essentielles du Mécanisme figurent l'évaluation du coût de la faim en Afrique grâce à des analyses du coût de l'absence de traitement dans l'économie et les finances d'une nation du problème de la nutrition; l'appui aux efforts de la Commission de l'Union africaine dans la lutte contre Ebola en Afrique de l'Ouest, considéré comme un exemple de bonne pratique en matière de conjugaison d'efforts; des activités d'appui à l'autonomisation économique des femmes en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et au développement des bioénergies; enfin, l'appui au Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, en vue de lutter contre la corruption, de combattre les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et de renforcer la capacité institutionnelle dans le domaine de la gestion financière.

54. En Europe et en Asie centrale, le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont continué à mettre l'accent sur le processus mondial de développement pour l'après-2015 et sur les enseignements qui pourraient être tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en publiant en février 2015 un rapport conjoint intitulé « The Millennium Development Goals in Europe and Central Asia : lessons on monitoring

and implementation of the MDGs for the post-2015 agenda, based upon five illustrative case studies » (Les objectifs du Millénaire pour le développement en Europe et en Afrique centrale : enseignements tirés du suivi et de la mise en œuvre des OMD pour le programme pour l'après-2015 fondés sur cinq études de cas). Certains des enseignements concernaient la complexité de l'adaptation et de la ventilation des objectifs et des indicateurs mondiaux au niveau national pour un suivi des progrès et les problèmes dans la mise en œuvre pratique aux niveaux national et régional, notamment en matière de respect du principe de responsabilité, de financement, de coordination et de répercussions transfrontières. Le Mécanisme met en place un groupe thématique interorganisations sur les maladies non transmissibles, les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé, le groupe étant placé sous la direction du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé et fondé sur le cadre politique Santé 2020.

55. La réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été organisée par la CEPALC à Santiago le 7 octobre 2014. Le Sous-Secrétaire général s'est adressé aux participants par vidéoconférence. Les dirigeants régionaux du système des Nations Unies ont analysé le processus de ralentissement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le risque de stagnation dans le domaine social, avant d'établir collectivement des stratégies sur la manière dont les Nations Unies pourraient contribuer du mieux possible, avec les pays de la région, à la recherche de solutions aux problèmes multidimensionnels de développement qui se posent à eux. Le Mécanisme a accepté de continuer à mettre l'accent sur les moyens de renforcement de la place du système des Nations Unies dans la région, afin d'optimiser l'appui qu'il fournissait à toutes les parties prenantes dans les États membres, en plaçant la durabilité et l'égalité au cœur du programme. La CEPALC a accepté de coordonner un rapport final interorganisations d'évaluation des progrès réalisés dans les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement durant la période 2000-2015, rapport qui doit être soumis aux États membres à la mi-2015.

2. Relations dans la région avec des organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies

56. Dans le cadre de leur mandat consistant à bâtir un consensus régional sur des priorités et des solutions communes à des problèmes communs, notamment en fournissant des pôles régionaux d'échange entre les régions de connaissances sur le développement et de bonnes pratiques en matière de développement, les commissions régionales ont continué à travailler en étroite collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales. Au cours de la période considérée, la CEE s'est employée à renforcer les liens dans sa région et au-delà, avec, entre autres, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le secrétariat de la Commission de l'intégration de la Communauté économique eurasienne et la Commission économique eurasienne. La CEPALC a continué à appuyer activement l'action des organes intergouvernementaux d'intégration régionaux et sous-régionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, le Système d'intégration d'Amérique centrale, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, l'Union des nations d'Amérique du Sud et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), au moyen de produits du savoir visant à promouvoir l'intégration régionale, à appuyer la promotion d'une Amérique latine et des Caraïbes parlant d'une seule voix dans les réunions internationales et

les conférences mondiales, et à renforcer la région dans son dialogue avec d'autres régions. Par exemple, la CEPALC a collaboré avec la CELAC, durant le deuxième Sommet de la CELAC, tenu à La Havane en janvier 2014, sur cinq documents de fond relatifs aux politiques publiques en faveur de l'égalité, de l'éducation, de l'architecture financière de la gouvernance des ressources naturelles et du panorama économique régional. La CEPALC a aussi apporté une contribution technique au premier Forum Chine-CELAC et au troisième Sommet Union européenne-CELAC des chefs d'État et de gouvernement, en 2015. Enfin, dans la période de préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la CEPALC a renforcé sa collaboration avec les banques régionales de développement, telles que la Banque latino-américaine de développement, la Banque caribéenne de développement, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds de réserve d'Amérique, de même qu'avec d'autres entités émergentes.

57. La CESAO a étroitement collaboré avec la Ligue des États arabes, par l'intermédiaire de ses conseils des ministres, pour définir les priorités régionales et arrêter les positions de la région sur le programme de développement pour l'après-2015. La CESAO a, aussi en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dirigé la préparation de la deuxième session du Forum arabe de haut niveau sur le développement durable, tenue à Bahreïn en mai 2015. La CESAO travaille de même avec des organes intergouvernementaux, tels que les organes subsidiaires de la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de coopération islamique, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche et des fondations de la région. Les partenariats stratégiques de la Commission avec ces entités visent à influencer les politiques de développement, à renforcer l'impact de ses interventions, à développer les capacités régionales et à bâtir des consensus régionaux autour de questions essentielles.

58. Dans le cadre du plan de travail ASEAN-Nations Unies pour 2015, la CESAP a continué à appuyer l'ASEAN dans la mise en œuvre du Plan directeur pour la connectivité de l'ASEAN, notamment à travers le développement d'un système intégré de transport et de logistique, la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, notamment le guichet unique de l'ASEAN, et le renforcement des systèmes statistiques nationaux des États membres de l'ASEAN, y compris dans le suivi du respect des prescriptions relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement. La CESAP a aussi conçu une stratégie du Pacifique pour appuyer la mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, adoptées à la troisième Conférence des petits États insulaires en développement, ce qui a exigé une intensification des relations avec les organisations régionales du Pacifique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le secrétariat de la Communauté du Pacifique, le secrétariat du Programme régional du Pacifique pour l'environnement, l'Université du Pacifique Sud et le Programme de développement des îles du Pacifique. La CESAP a aussi renforcé sa coopération avec le secrétariat de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale en organisant une consultation conjointe sur le programme de développement pour l'après-2015 à Nagarkot (Népal), en août 2014, en collaboration avec le partenariat CESAP/Banque asiatique de développement/objectifs régionaux du Millénaire du PNUD pour le développement. La CESAP a établi une coordination avec l'Association dans d'autres domaines, notamment pour l'autonomisation des femmes, la facilitation du commerce et la connectivité en matière de transport. La

CESAP est, conjointement avec la CEE, en train de renforcer le Programme spécial des Nations Unies pour les économies de l'Asie centrale en tant qu'instrument important pour le programme de développement pour l'après-2015.

59. Par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la CEA a continué à renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine. La CEA a apporté un appui à l'Union africaine et aux organes de celle-ci par la mise en œuvre de programmes continentaux fondés sur les priorités de l'Union, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, tout en menant des activités de plaidoyer tendant à promouvoir l'Union, le NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales. Au nombre des autres activités figuraient l'élaboration de rapports d'évaluation sur la transition vers une économie verte et les défis qui y sont associés; la fourniture de services consultatifs techniques et la facilitation de la participation des parties prenantes dans la création d'emplois décents, l'emploi des jeunes et des femmes, l'élimination de la pauvreté et le renforcement du développement inclusif en Afrique; enfin, le renforcement d'une gouvernance et d'une réglementation effectives de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité en Afrique, et la protection sociale. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, des efforts ont été faits pour répondre aux besoins et aux exigences des programmes de l'Union africaine et pour le renforcement et la coordination des opérations à court terme.

C. Renforcement de la coopération interrégionale entre commissions régionales

60. Depuis la dernière période, les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont rencontrés à quatre reprises : le 3 juillet 2014 à New York, en marge du forum politique de haut niveau et du Conseil économique et social; en septembre 2014 à New York, en marge du débat général de l'Assemblée générale et des réunions de haut niveau; en décembre 2014, par vidéoconférence; enfin, le 19 mars 2015 à Turin (Italie), en marge de la retraite des hauts fonctionnaires des Nations Unies. Les réunions ont permis aux secrétaires exécutifs de progresser, de façon concertée et consensuelle, sur les nombreuses questions inscrites aux ordres du jour régionaux mentionnés dans le présent rapport, comme sur les consultations régionales pour la définition des responsabilités concernant le programme de développement pour l'après-2015, sur la contribution au rapport du Secrétaire général intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », sur les modalités de l'utilisation des résultats des consultations régionales dans le cadre du mécanisme de préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015, et sur les initiatives stratégiques pour la coopération interrégionale dans la formulation des politiques. Les commissions régionales ont aussi contribué de façon concertée à la réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine sur le thème « Gouvernance des ressources naturelles et industrialisation », tenue à Tarija (État plurinational de Bolivie), les 28 et 29 novembre 2014.

61. En s'appuyant sur les critères définis en 2014 pour l'instauration d'une coopération interrégionale renforcée, les commissions sont en train de mettre conjointement en œuvre plusieurs projets relevant du Compte pour le

développement dans des domaines tels que l'égalité, les statistiques, le commerce et l'investissement, la connectivité pour les pays sans littoral, les jeunes, la problématique hommes-femmes, la protection sociale, la résilience face aux catastrophes, l'évaluation du capital environnemental et les énergies renouvelables. En particulier, deux projets reflètent l'engagement et la disposition des commissions régionales à appuyer leurs États membres en recourant à l'expertise la plus efficace dont elles disposent :

a) Le projet intitulé « Promouvoir l'égalité : renforcer la capacité de certains États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes publics axés sur l'égalité », dont le principal objectif est de renforcer les capacités du pays pour la mise en œuvre de politiques publiques multidisciplinaires orientées vers une plus grande égalité socioéconomique;

b) Le projet intitulé « Programme pour les statistiques et les données », qui mettra l'accent sur la mise en place ou le renforcement de mécanismes nationaux de coordination et d'une stratégie pour le suivi des objectifs de développement durable, en mettant à profit les stratégies nationales actuelles de développement de la statistique.
